La question juive dans les articles d'Eminescu

Marta Petreu
Professeur, Faculté de Philosophie
Université « Babeş-Bolyai », Cluj-Napoca

Synergies *Roumanie* n° 3 - 2008 pp. 121-128

Résumé : *A la fin du XIX^e siècle, tous les junimistes ont répondu, d'une manière ou d'une autre, à l'une des provocations de la réalité socio-historique contemporaine : celle que l'on a appelée à l'époque « la question juive ». L'étude présente est fondée sur l'analyse des articles politiques d'Eminescu, y compris de ceux qui, dans les années 1878-1879, débattent « le problème juif ». L'étude de Marta Petreu détruit le mythe non fondé – créé par l'extrême droite – d'un Eminescu antisémite féroce, réduisant l'antisémitisme éminescien à sa juste dimension, que l'on peut prouver par ses textes.*

Mots-clés : *question juive, antisémitisme économique, antisémitisme social, l'article 7 de la Constitution*

Abstract: *At the end of the 19th century, all the Junimists responded, in one way of another, to one of the challenges of their contemporary social-historical reality: the one named during the era « the Jewish question ». This study is based on the analysis of Eminescu's political articles, including those that, during 1878-1879, consider « the Jewish question ». Marta Petreu's study erases the untenable myth – created by the Right extremists – of a stern antisemitic Eminescu, diminishing Eminescu's antisemitism to its reasonable size that one can demonstrate by means of his texts.*

Keywords: *Jewish issue, economic antisemitism, social antisemitism, article 7 of the Constitution*

Si P.P. Carp et Maiorescu se déclaraient publiquement philo-juifs, Eminescu, lui, reconnaissait toujours publiquement être un « adversaire des Juifs » : « Bien que nous ne soyons nullement amis de la race qui professe le culte mosaïque et que personne ne puisse nous imputer avoir jamais dit quoi que ce soit en sa faveur… »[1], écrivait-il en 1876 dans *Curierul de Iaşi* (Le Courier de Jassy). Il était, comme le révèlent les nombreux articles sur la question juive publiés dans *Curierul de Iaşi* (1876-1877) et *Timpul* (*Le Temps*, 1877-1879), une personne bien documentée sur le sujet ; il se servait, par exemple, de statistiques et traités économiques, statistiques démographiques, sources internes et

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

étrangères (notamment allemandes). Ses opinions antisémites ne constituent qu'un seul pic d'un iceberg plus grand, plus précisément l'un des volets de sa conception social-politique, conception développée en trois phases : la phase organiciste, la phase junimiste - antilibérale et anticonstitutionnelle et la phase conservatrice (moment où il parachève sa théorie sur la couche superposée et finit par devenir constitutionnaliste).[2] La pensée social-politique d'Eminescu est organiciste, influencée par la théorie junimiste des formes sans fond, évolutionniste et profondément réactionnaire par son choix pour un régime autoritaire. Il estime franchement que « la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité et la fraternité », c'est-à-dire les principes du monde libéral-bourgeois, « ne conviennent plus »[3] chez nous ; ou, plus fermement encore : « Ce que nous ne voulons point, c'est le suffrage universel, ce sont les idéaux républicains, le despotisme et l'oppression de la foule, le radicalisme et la démagogie »[4]. Par contre, comme Cioran le remarquait bien dans *Schimbarea la față a României* (*La transfiguration de la Roumanie)*, il rêve d'un avenir forgé sur le modèle du passé, prenant comme étalon l'absolutisme monarchique : « Jadis, l'autorité et l'obéissance étaient de règle. Ce que le prince régnant disait était tenu pour dit ; or aujourd'hui… »[5]. Exaspéré par la pauvreté et la ruine de la classe moyenne et paysanne de Roumanie, phénomènes qu'il met sur le compte du libéralisme « qui nous a réduits à la misère »[6], le grand écrivain décide : « Donnez-moi l'Etat le plus absolutiste, mais où les gens sont sains et aisés ; je le préfère à un Etat plus libre mais avec des gens miséreux et malades… Puisque l'homme a autant de liberté et d'égalité qu'il a de fortune »[7]. Son attitude à l'égard des Juifs de Roumanie est, naturellement, le fruit de cette conception politique, sociale et économique. L'antisémitisme d'Eminescu avait une motivation économique et nationale, nullement religieuse ou raciale. C'est ce qui caractérise d'ailleurs tous les antisémites roumains de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, excepté Vasile Conta, chez qui, pour la première fois, je pense, dans la culture roumaine, l'antisémitisme a vêtu un aspect racial et religieux, de nature fondamentaliste. L'appréciation d'Ibrăileanu que « cet antisémitisme (éminescien) serait et civilisé et dépourvu d'exclusivisme »[8], bien que contradictoire à première vue, est au fond très correcte. Le discours d'Eminescu s'appuie sur des arguments pour aboutir à des conclusions, étant loin du délire irrationnel de A.C. Cuza ; à une seule mention : le discours éminescien est, à l'instar de celui de la plupart des intellectuels de l'époque, à l'exception de Carp et de Maiorescu, fondamentalement faux. On doit en plus préciser que l'antisémitisme éminescien pâlit par rapport à son antilibéralisme et antigrécisme.

Concrètement, Eminescu n'aime pas le costume traditionnel juif (qui n'était pas au goût de Barasch non plus), mais agrée l'idée d'un théâtre juif ouvert à Jassy.[9] Tenant les Juifs pour « un élément sans patrie, sans langue, sans nationalité »[10], il se déclare au début « contre toute concession juridique ou économique, quelque insignifiante qu'elle soit, en faveur des Juifs dans leur ensemble »[11], mais en même temps n'accepte pas qu'ils soient maltraités par les Roumains. Au moment où il apprend, en 1876, que l' « Alliance universelle israélite » se prépare à œuvrer pour l'émancipation des Juifs de Roumanie, le journaliste politique se montre indigné et passe à des insultes : « Quant aux Roumains, l'égalité de droits de 600.000 sangsues et boutiquiers est pour eux une question de vie et de mort… »[12]. Pris séparément, chacun des articles d'Eminescu s'avère

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

cohérent et, s'appuyant toujours sur des arguments, il a l'air de la vérité. Par contre, à les comparer, on constate que maints articles sont tout à fait opposés, trahissant l'esprit passionnel souterrain de leur auteur. Le 9 janvier 1877, par exemple, le journaliste reproche aux Juifs « de gagner tous leurs droits sans faire des sacrifices et sans travailler », puisqu'ils « s'occupent partout dans le monde du trafic de travail des autres ».[13] Alors que, le 6 juillet 1877, le même Eminescu leur reprochait d'avoir accaparé tous les métiers de Moldavie : « On sait bien que les métiers de Moldavie sont passés des mains des Roumains entre les mains des étrangers », en particulier des Juifs.[14] Ou bien, le 5 décembre 1876 il parle de l'existence de 600.000 Juifs en Roumanie, pour que le 1er mars 1879 il n'en mentionne que 550.000.

Eminescu accuse les Juifs de n'avoir ni travaillé ni fait des sacrifices pour l'Etat roumain, donc « Par quel travail ou sacrifice ont-ils gagné le droit d'aspirer à l'égalité de droits avec les citoyens de l'Etat roumain ? »[15]. « Ils ne sont rien ni personne, ils empoisonnent la population avec leurs boissons alcooliques[16] » constituant « un danger social et économique »[17] ; plus grave encore, « ils ne sont et ne peuvent pas être Roumains ».[18] En systématisant tous ces reproches, il résulte deux grands leitmotive qui traversent comme un fil rouge les articles de presse antisémites d'Eminescu : la question économique et la question de l'altérité absolue des Juifs.

La question israélite en tant que question économique

En automne 1878, après le Congrès de Berlin (1er juin – 1er juillet 1878), la Roumanie s'est vue confrontée au problème de l'article 7 de la Constitution de 1866. Rédacteur à ce moment à *Timpul* (*Le Temps*), Eminescu, probablement à la suite d'une décision du Parti Conservateur, ne fit aucun commentaire au sujet de la révision. Ce n'est qu'à partir du 17 février 1879 qu'Eminescu et le journal *Timpul* se mettent à débattre la « question israélite ». Et ils le font d'un ton prudent, comme d'ailleurs toute la presse (« tous les journaux semblent s'être mis d'accord de marcher sur des œufs, c'est-à-dire de la traiter avec toute la réserve»[19]), étant donné l'enjeu, qui était la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie.

Appréciant à juste titre que l'article 44 du Traité de Berlin, qui conditionnait l'indépendance de la modification de l'article 7 de la Constitution, était « une immixtion directe dans les affaires intérieures de notre Etat, immixtion que même pas les Turcs ne se l'étaient permise jusqu'ici »[20], Eminescu, s'appuyant sur des études et des statistiques économiques et démographiques, s'attaque à cette question du point de vue économique. Tout en reprenant ses accusations antérieures, plus précisément que les Juifs sont « une armée économique » qui se sont emparés du commerce, de l'industrie, du capital et de la propriété foncière urbaine de Moldavie[21], le journaliste constate que leur présence massive a fait disparaître la classe moyenne roumaine pour en prendre la place.[22] Il est d'accord que les Juifs sont de meilleurs artisans et qu'ils savent mieux s'adapter aux besoins du marché que les Roumains[23], mais ce qu'il veut par-dessus tout, c'est de protéger ces derniers. C'est tout à fait contraire à la conception économique de Carp, qui dénonce la paresse roumaine et fait l'éloge du travail

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

zélé des Juifs. Eminescu s'attaque à l'inventivité des Israélites et excuse l'inertie des Roumains. Le tableau de la classe moyenne roumaine, réduite à la misère et éliminée du marché à cause de la concurrence des Juifs, l'image des villages misères et « empoisonnés » par l'alcool des taverniers et des aubergistes juifs[24] ou celle qu'il donne de toute la situation sociale dans *Cestiunea izraelită* (*La question israélite)*, sont bouleversants. Dans la série d'articles *La question israélite* (parus du 24 mai au 21 juin 1879), Eminescu dresse une analyse du mécanisme économique de l'usure en Europe et en Roumanie, annonçant, d'un ton sombre, la future ruine des paysans roumains au cas où les Juifs auraient reçu des droits civils, dont celui de posséder des propriétés rurales.[25] Certains arguments d'Eminescu – tel celui que l'émancipation des Juifs de Prusse s'est fait progressivement, de 1812 à 1869[26], et que nous devrions emprunter la même voie -, paraissent convaincants, voire pragmatiques et rationnels, d'autant plus qu'à la fin du XIX[e] siècle la population roumaine était loin des cimes de la civilisation spirituelle. Ce point de vue économique revêt un aspect national lorsqu'il arrive à la conclusion que « Si l'égalité de droits civils est octroyée à tous les Juifs – allogènes ou autochtones –, alors la Moldavie disparaîtra en dix ans, et la Valachie, probablement, en trente ans »[27]. Les invectives d'Eminescu déferlent moins sur les Juifs que sur le parti libéral, le parti des « rouges », responsable d'avoir introduit en Roumanie les institutions libérales et ouvert ainsi la voie à l'entrée massive des Juifs de Galicie et de Russie. Eminescu finit donc, dans le contexte des formes sans fond, par mettre la « question israélite » sur le compte du parti libéral.[28] Je dois remarquer que P.P. Carp et Maiorescu accusaient, eux aussi, le parti libéral, non pour sa tolérance envers les Juifs mais pour les mesures prises contre eux et pour l'instigation antisémite. Eminescu pensait fermement qu' « une organisation plus conservatrice » du pays aurait fait que « le grand nombre (des Juifs) ayant inondé le pays » renonce à s'établir en Roumanie, préférant « à migrer dans d'autres pays de l'Orient »[29].

Bien que le ton de ses articles soit le plus souvent, selon ses propos, « comme s'il marchait sur des œufs », il devient par ailleurs – tout comme celui de Cioran plus tard – expressif et injurieux à la fois, ce qui fait que les Juifs se transforment en « éléments économiquement et moralement malsains »[30], « race profondément méprisée par tous les peuples européens »[31], « hyènes de la société »[32] qui « suivent les armées belligérantes comme des volées d'oiseaux de proie qui cherchent à amasser des richesses dans les mares de sang »[33] etc. Etant un nostalgique du régime absolutiste-monarchique et adversaire de la constitution libérale, le journaliste regrette à un moment donné l'abolition de la peine de mort pour des raisons de trahison, puisque, dit-il, les Juifs de Roumanie qui s'étaient adressés à l'Alliance israélite afin de mobiliser les grandes puissances en leur faveur, sont au fond des traîtres et encourent « la cravate de chanvre et la hache du bourreau ».[34] Un pareil raisonnement sanglant et fallacieux, où Eminescu oublie que les Juifs de Roumanie n'avaient pas de citoyenneté, donc pas de pays, mais veut les punir pour avoir trahi la patrie, nous laisse sans commentaire. Son information était, certes, correcte, les Juifs autochtones avaient, pendant ces années-là, demandé par toutes voies l'intervention des grandes puissances européennes en faveur de l'obtention de la citoyenneté ; les *Mémoires* de Moses Gaster en sont la preuve.[35] L'état de guerre entre les Roumains et les Juifs fut, dans les décennies d'après l'Union

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

et avant l'Indépendance, une réalité indiscutable, que P.P. Carp déplorait, en demandant à haute voix la cessation des hostilités. Cependant quelle distance entre la solution de Carp, qui demandait aux Roumains de mettre fin à cette guerre, et Eminescu, qui parlait de corde et de la hache du bourreau…

La question israélite en tant que question d'altérité

Outre la motivation économique, Eminescu a un autre argument indéniable contre les Juifs : le fait qu' « ils ne sont – ne peuvent pas être Roumains », tout comme ils ne peuvent pas être Français, Anglais ou autre chose, puisque « le sentiment de race est plus fort en eux que le patriotisme, que l'amour pour la nation au milieu de laquelle ils vivent ».[36] Concrètement, ils sont à tel point des étrangers en Roumanie qu'ils ne parlent même pas roumain. En plus, ils se marient exclusivement entre eux[37] et, renfermés dans ce « sentiment d'appartenir à une race étrangère », ils ne montrent le moindre intérêt pour « notre vie nationale » ; la preuve qu'ils nous méprisent, ce sont « les appellations dédaigneuses par lesquelles ils dénomment dans le langage vulgaire les chrétiens en général, les Roumains en particulier ».[38] Ce qui le dérange le plus, c'est le fait qu'ils ne parlent pas roumain et même refusent de l'apprendre. Les objections d'Eminescu – justes d'ailleurs et confirmées par les textes des Juifs roumains éclairés de l'époque, tels Barasch, Gaster, Dr Elias Schwarzfeld – sont celles d'un assimilationniste. Eminescu pensait en termes d'assimilation dès 1877 déjà, étant prêt à leur octroyer la citoyenneté roumaine si eux, à leur tour, par leur langue et par « des mariages interconfessionnels avec les Roumains », « se muaient en chair de notre chair ».[39] En 1879, au plus fort du débat sur la révision de l'article 7 de la Constitution, il répétait la même chose : si les Juifs devenaient Roumains, parlant roumain tant chez eux (prétention exagérée, quand même !) qu'en public, ils pourraient être naturalisés : « Bien que la langue ne soit pas le seul signe distinctif de la nationalité, elle est tout de même un signe principal. Aussi longtemps qu'ils ne parlent pas roumain en famille… on ne pourra pas les considérer comme des Roumains »[40], écrit le journaliste politique le 1er août 1879. En octobre 1879, au moment où le Parlement était sur le point de trouver une solution de compromis à la question de révision de l'article 7, le journaliste Eminescu écrivait dans *Timpul*, « sans haine ni emportement » :

> A cette heure de rapprochement général, lorsque la Roumanie s'ouvre vraiment à la possibilité que les Israélites deviennent ses citoyens, on a le devoir de parler dans l'esprit de la paix et rappeler que ni la haine ni les principes religieux ne nous ont forcés à nous tenir aussi rigides, mais surtout la nature des occupations économiques des Juifs, ainsi que leur entêtement à parler en famille et au marché un dialecte polono-allemand qui les rend inassimilables à notre peuple.

Si à la place de leur travail actuel, qui n'est autre chose que le marchandage du travail étranger, les Juifs s'adonnent eux-mêmes à des occupations productives, si nos écoles, où on les a toujours accueillis et traités sur un pied de parfaite égalité avec les Roumains, réussissent à leur faire apprendre à parler et écrire en roumain, alors le futur article 7 ne sera plus pour eux une entrave, puisque personne ne contestera à un vrai Roumain, quelle que soit sa confession, le droit de citoyen roumain[41].

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

C'est beau, n'est-ce pas ? Cependant Eminescu se trompait, car au moment où les Juifs roumains non seulement ont appris le roumain, mais sont de plus devenus journalistes et écrivains roumains, il y a eu, évidemment, une voix qui a voulu les chasser de la littérature roumaine : Octavian Goga, dans les années 20 du XX^{e} siècle.

Compte tenu du ton d'Eminescu, de la nature de ses arguments (économiques et de langue, et non de religion ou de sang/race), étant donné le fait qu'il offre une solution – l'assimilation par la langue et le style de vie – et vu la situation ultérieure (l'antisémitisme d'A.C. Cuza, ensuite la réalité des années 20 et 30), l'antisémitisme d'Eminescu, issu de la panique et de sa compassion pour la population roumaine, qui se retrouva surclassée économiquement, et non pas de la haine, s'avère malléable et, comme le disait Ibrăileanu, « civilisé ».

Ce sont ceux qui s'en sont inspirés, les légionnaires et les cuzistes (adeptes d'A.C. Cuza – n.t.), qui l'ont radicalisé ; et, profitant de la position d'Eminescu, de poète national, se sont servis de son antisémitisme – qui, je le répète, est un antisémitisme malléable – comme principal ingrédient d'une doctrine et d'une pratique de la haine et du crime. Je parle, évidemment, des mouvements cuziste et légionnaire de l'entre-deux-guerres.

A comparer Carp, Maiorescu, Eminescu et Conta et leurs opinions sur les Juifs et l'article 7, on constate que Conta est l'antisémite sans espoir, par rapport à qui Eminescu – avec ses objections économiques (faites au nom des petits propriétaires et des artisans) et ses objections culturelles (l'obligation des Juifs d'apprendre le roumain) – s'avère un modéré malléable, alors que Maiorescu et notamment Carp sont de véritables Européens. Carp est vraiment merveilleux, il pense la question juive en termes sociaux et économiques et estime les bénéfices que la Roumanie pourrait obtenir en mettant le capital juif « au service du pays ».[42] Carp ne se montrait pas favorable à une citoyenneté obtenue en masse, il préférait qu'elle soit octroyée de manière graduelle, avec une période de transition de 10 à 15 ans. Son point de vue – qui ne réussit pas à s'imposer – fut probablement le seul vraiment raisonnable.

En français par Liana Lăpădatu

Notes

[1] Mihai Eminescu, « Maltratare », dans *Curierul de Iaşi*, no. 107, 29 sept. 1876, dans *Opere*, vol. IX. *Publicistica 1870-1877*, édition critique soignée par un collectif de chercheurs du Musée de la Littérature Roumaine, coordinateur Petru Creţia, Bucarest, Editura Academiei, 1980, p. 217 (par la suite : *Opere*, IX).
[2] Garabet Ibrăileanu, *Spiritul critic în cultura românească* (1909), II^{e} édition, Iaşi, Viaţa Românească, 1922, pp. 175-176.
[3] Mihai Eminescu, « Icoane vechi şi icoane nouă », dans *Timpul*, année II, no. 279-289, 11-23 déc. 1877, dans *Opere*, vol. X. *Publicistica 1877-1880*, Bucarest, Editura Academiei, 1989, p. 22 (par la suite : *Opere*, X).
[4] Mihai Eminescu, « Organele de publicitate », dans *Timpul*, année III, no. 279, 20 déc. 1878, dans *Opere*, X, p. 162.

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

[5] Mihai Eminescu, « Icoane vechi şi icoane nouă », *loc. cit.*, 11-23 déc. 1877, dans *Opere*, X, p. 22.
[6] *Ibidem*, p. 31.
[7] *Ibidem*
[8] Garabet Ibrăileanu, *op. cit.*, p. 189.
[9] Mihai Eminescu, « Galiţia », dans *Curierul de Iaşi*, année IX, no. 80, 18 juillet 1876 ; « Teatrul evreiesc », dans *Curierul de Iaşi*, année IX, no. 93, 22 août 1876 ; dans *Opere*, IX, pp. 157, 189.
[10] Mihai Eminescu, « Influenţa austriacă asupra românilor din Principate », dans *Convorbiri literare*, année X, 1er août 1876, dans *Opere*, IX, p. 171.
[11] Mihai Eminescu, « Maltratare », *loc. cit.*, 29 sept. 1876, dans *Opere,* IX, p. 217.
[12] Mihai Eminescu, « Iarăşi evreii », dans *Curierul de Iaşi*, année IX, no. 133, 5 déc. 1876, dans *Opere*, IX, p. 281.
[13] Mihai Eminescu, « Evreii şi conferinţa », dans *Curierul de Iaşi*, année X, no. 9, 9 janv. 1877, dans *Opere*, IX, p. 299.
[14] Mihai Eminescu, *Meseriile*, dans « Curierul de Iaşi », année X, no. 72, 6 juillet 1877, dans *Opere*, IX, p. 401.
[15] Mihai Eminescu, « *Evreii şi conferinţa* », *loc. cit.*, 9 janv. 1877, dans *Opere*, IX, p. 300.
[16] *Ibidem*, pp. 300-301.
[17] Mihai Eminescu, « Deosebirea între aceste două declaraţii », dans *Timpul*, année IV, no. 47, 1er mars 1879, dans *Opere*, X, p. 201.
[18] Mihai Eminescu, « Evreii şi conferinţa », *loc. cit.*, 9 janv. 1877, dans *Opere*, IX, p. 302.
[19] Mihai Eminescu, « Cestiunea art. 7 a înlăturat… », dans *Timpul*, année IV, 3 mars 1879, dans *Opere*, X, p. 203.
[20] Mihai Eminescu, « Se ştie că noi… », dans *Timpul*, année IV, no. 37, 17 févr. 1879, dans *Opere*, X, p. 189.
[21] Mihai Eminescu, « Evreii şi conferinţa », *loc. cit.*, 9 janv. 1877, dans *Opere*, IX, p. 303 ; « Cestiunea izraelită », dans *Timpul*, année IV, 24 mai-21 juin 1879, dans *Opere*, X, p. 249.
[22] Mihai Eminescu, « Cestiunea izraelită », *loc. cit.*, dans *Opere*, X, pp. 248-250.
[23] Mihai Eminescu, « Meseriile », dans *Curierul de Iaşi*, no. 72, 6 juillet 1877, dans *Opere*, IX, pp. 401-402.
[24] Mihai Eminescu, « Camerele actuale de revizuire », dans *Timpul*, année IV, no. 157, 17 juillet 1879, dans *Opere*, X, p. 301.
[25] Mihai Eminescu, « Cestiunea izraelită », *loc. cit.*, dans *Opere*, X, pp. 244-251.
[26] *Ibidem*, p. 252.
[27] Mihai Eminescu, « Vechea imputare… », dans *Timpul*, année IV, no. 132, 19 juin 1879, dans *Opere*, X, p. 272.
[28] Mihai Eminescu, « Între multe neplăceri ale vieţii… », 22 mars 1879 ; « Cestiunea izraelită », 24 mai-21 juin 1879 ; « Cu cât trec una după alta zilele… », 23 juin 1879 ; « Fremdenblatt, ziar oficios… », 10 juillet 1879 ; « Camerele actuale de revizuire… », 17 juillet 1879 etc., tous les articles publiés dans *Timpul* ; voir *Opere*, X, pp. 209, 248-249, 276, 294-295, 300 etc.
[29] Mihai Eminescu, « Camerele actuale de revizuire », *loc. cit.*, dans *Opere*, X, p. 300.
[30] Mihai Eminescu, « Între multele neplăceri ale vieţii… », dans *Timpul*, année IV, no. 65, 22 mars 1879, dans *Opere*, X, p. 209.
[31] Mihai Eminescu, « Oare roadele demagogiei… », dans *Timpul*, année IV, no. 125, 8 janv. 1879, dans *Opere*, X, p. 267.
[32] Mihai Eminescu, « Camerele actuale de revizuire… », dans *Timpul*, année IV, no. 157, 17 juillet 1879, dans *Opere*, X, p. 301.
[33] Mihai Eminescu, « Trebuie să aibă cineva… », dans *Timpul*, année IV, no. 146, 4 juillet 1879, dans *Opere*, X, p. 288.
[34] Mihai Eminescu, « Ziarele guvernului… », dans *Timpul*, année IV, no. 161, 22 juillet 1879, dans *Opere*, X, p. 305.
[35] Moses Gaster, *Memorii*, éd. Victor Eskenasy, Bucarest, Hasefer, 1998, pp. 104, 156. Voir aussi Iacob Psantir, *În memoria Zionului*, rédigé à la veille du Congrès de Berlin, dans *Evreii din România în texte istoriografice*. Anthologie par Lya Benjamin, Bucarest, Hasefer, 2002, note de la p. 50.
[36] Mihai Eminescu, « Evreii şi conferinţa », *loc. cit.*, dans *Opere,* IX, p. 302.

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)

[37] *Ibidem*, p. 303.
[38] Mihai Eminescu, « Dacă proiectul majorităţii… », dans *Timpul*, année IV, no. 149, 7 juillet 1879, dans *Opere*, X, p. 291.
[39] Mihai Eminescu, « Evreii şi conferinţa », *loc. cit.*, dans *Opere*, IX, p. 303.
[40] Mihai Eminescu, « Ne e silă… », dans *Timpul*, année IV, no. 168, 1er août 1879, dans *Opere*, X, p. 306.
[41] Mihai Eminescu, « Suntem în ajunul unei soluţiuni… », dans *Timpul*, année IV, no. 221, 7 oct. 1879, dans *Opere*, X, p. 330.
[42] Petre P. Carp, *Art. 7 din Constituţie*, *loc. cit.*, 28 sept. 1879, dans *Discursuri*, p. 96.

BDD-A2269 © 2008 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 23:01:56 UTC)